

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'050.-
destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale

- Attendu que le service de la police municipale est doté de trois véhicules automobiles de patrouille, deux SKODA break acquises en 2011 et 2014 ; une SKODA ENIAQ acquise en 2024, et un fourgon MERCEDES Vito en circulation depuis 2017;
- Attendu que les véhicules de service sont employés quotidiennement pour se déplacer sur les différents sites de la commune mais aussi à transporter du matériel nécessaire en intervention ainsi que l'équipement des agents ;
- Attendu que depuis la nouvelle loi sur les APM de 2010 les sollicitations de la centrale d'engagement de la police cantonale sont de plus en plus nombreuses ce qui implique des interventions urgentes et des arrestations avec conduite de prévenus au poste de police ;
- Attendu que les patrouilles de la police municipale de Thônex couvrent, en plus de Thônex, la commune de Puplinge et la Commune de Chêne-Bourg sur la base de la convention signée en 2022 et que des chemins non goudronnés doivent être empruntés ;
- Attendu que le véhicule SKODA, acquis en 2011 et cumulant aujourd'hui 180 000 kilomètres, atteint un seuil kilométrique important, ce qui génère des risques accrus de pannes mécaniques et des coûts de maintenance en constante augmentation ;
- Vu les coûts induits par l'achat de ce véhicule qui sont évalués à un montant de CHF 15'300.- montant qui comprend les charge;
- vu l'exposé de motifs ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2025 ;
- conformément à l'article 30, alinéa 1, let e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, 2 abstentions

1. D'accepter d'acquérir pour les besoins de la police municipale un nouveau véhicule Škoda / Enyaq 85 4x2, 0g/100 km de CO₂, étiquette énergétique catégorie A, 204 CH DIN, 5 places.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 75'050.- en vue de l'acquisition prévue sous point 1
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 75'050.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 1110.330 dès 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ce véhicule.

Thônex, le 1er octobre 2025- M.v.1

(DA-25-07) 30/09/2025

